

s'agirait uniquement d'exercer sur le gouvernement une pression pour le décider à appuyer certaines candidatures d'amis politiques du journal et la quasi opposition du *Constitutionnel* ne serait pas de longue durée.

A propos de journaux, on parle beaucoup de la prochaine apparition du *Mot d'ordre*. On se demande si le ministère tolérera cette réapparition non déguisée du *Radical*. En effet, à l'exception du rédacteur en chef, c'est toute l'ancienne rédaction du *Radical* et des *Droits de l'Homme* qui va rentrer en scène. A propos de ce dernier journal, on a répondu, paraît-il, à la faire disparaître bien que la suppression dont il avait été frappé expirât le 15 de ce mois.

Les personnes qui assistaient hier à la soirée donnée à l'École ont beaucoup remarqué les conversations cordiales qu'avaient eues les membres du cabinet et qui indiquaient bien la fausseté des bruits qu'on fait courir sur de prétendus dissentiments.

### Henri V et les Ouvriers

Monsieur le comte de Chambord a daigné adresser la lettre suivante à M. Pavin de la Farge fils, à l'occasion de la mort de son père :

Frohndorf, le 21 juin 1877.

Le coup foudroyant qui vous a ravi, monsieur, le meilleur des pères ne pouvait qu'être aussi vivement ressenti par moi.

J'appréciais en M. de la Farge les qualités les plus solides de l'homme de foi et de l'homme de cœur, et j'ai mais sincèrement ce modeste soldat de la bonne cause, si loyal et si courageux.

Je le regrette non seulement en songeant à la douleur de votre vénérée mère, que je plains de toute mon âme, de vos frères et de vous leur ai, que perdez votre meilleur appui en ce monde, mais pour cette nombreuse population ouvrière au milieu de laquelle il vivait, dont les intérêts moraux et matériels étaient la constante préoccupation de sa vie, et dont la reconnaissance aimait à le proclamer le plus juste des maîtres et le plus généreux des protecteurs.

C'est à pareille école que je voudrais voir s'instruire tous ceux qui consacrent leur labeur à la solution des questions sociales, si importantes de nos jours.

Ils comprendraient comment l'espérance chrétienne d'un homme de devoir sait dissiper les préventions, calmer les passions, vaincre les préjugés, comment, en un mot, on inspire à l'ouvrier l'esprit des gens de bien par l'affection qu'on lui porte et l'exemple qu'on lui donne.

Je suis très-touché de votre lettre, elle me prouve que vous n'oubliez jamais les enseignements de votre excellent père.

Je vous charge d'un souvenir tout particulier pour votre oncle, si fière lui aussi, et si digne de ma confiance; comptez-lui, en cette nouvelle épreuve, sur ma douleur sympathique, et croyez à mes sentiments bien sincères.

HENRI.

### BULLETIN ECONOMIQUE

Chambre de Commerce de Roubaix

Séance du 5 juillet 1877

Présents : MM. A. Delfosse, Président; Scrépel-Roussel, Voldemar Lesclapart, Julien Layache fils, Elroy Duville, Gustave Wattine, Henri Mathon, Funck, François Roussel, Motte-Bossut. Absents avec justification : M. Vinchon et M. Parent.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

M. le Président communique à la Chambre les résolutions prises, le 29 juin dernier, relativement aux traités de commerce, par une assemblée composée des délégués des Chambres de Commerce de Lille, Dunkerque, Valenciennes, Amiens, Roubaix, Tourcoing et Douai, des Chambres consultatives des Arts et Manufactures de Cambrai et d'Armentières, du Comité des huillères du Nord et du Pas-de-Calais, du Comité des forges, des Comités houier et cotonnier; résolutions ainsi conçues :

« Considérant que l'existence même de la plupart des industries de la région se trouve menacée par les réductions proposées au tarif douanier ;

« Que ces industries, déjà fort compromises par les seules craintes que font naître les négociations pendantes, ne peuvent disparaître qu'en entraînant avec elles un amoindrissement de la fortune publique et d'intolérables souffrances pour les classes laborieuses de nos contrées ;

« Considérant que si certains avantages, plus apparents que réels, semblent devoir être concédés aux produits vinicoles par les tarifs projetés, ces avantages ne peuvent être mis en balance avec les résultats déplorables que produiraient infailliblement la fermeture d'un grand nombre d'établissements industriels ;

« Instaurant, en outre, que l'état actuel d'instabilité politique et économique de presque tous les Etats de l'Europe, ne peut permettre de fixer, aujourd'hui, pour de longues années, les lois qui régissent les échanges internationaux ;

« Par ces divers motifs ;

Les soussignés adjoint au gouvernement du Maréchal-Président de la République, de proroger les traités existants jusqu'à jour où une nouvelle enquête parlementaire sur le régime économique aura pu achever de compléter celle que la guerre a interrompue en 1870.

« Cette enquête aurait pour résultat de préciser les conditions d'existence de nos industries dont la ruine pourrait amener d'incalculables désastres dans nos laborieuses et patriotiques régions. »

La Chambre de Commerce de Roubaix, à l'unanimité, déclare adhérer pleinement aux résolutions ci-dessus et délègue M. Gustave Wattine pour accompagner la députation chargée de les présenter au gouvernement.

Il est donné lecture d'une lettre de M. L'ronnier, président du jury d'admission, pour la classe 32, à l'Exposition universelle de 1878. Le jury offre de réserver à la fabrique de Roubaix un pavillon ou trophée placé dans un Carrefour central de la classe 32, dans le but d'y grouper collectivement les produits les plus remarquables de notre circonscription.

Ce pavillon placé soit sous la dénomination de *Chambre de Commerce ou Ville de Roubaix*, soit sous celle de : *Industries diverses de Roubaix*, sera indépendant des vitrines attribuées en particulier à ceux de MM. les fabricants qui en auront fait la demande et devra donner beaucoup de relief à la classe 32, en même temps qu'au centre manufacturier qu'il représentera.

Le Jury demandant une prompt réponse, M. le Président a répondu par le retour du courrier qu'il acceptait avec empressement le pavillon proposé; ce qui est ratifié par la Chambre.

Communication d'une circulaire adressée par M. le garde-des-sceaux, ministre de la justice, aux premiers présidents de Cour d'appel, au sujet de la législation de la signature des présidents de tribunaux de commerce, en matière de dépôt de marques de fabrique françaises à l'étranger. — Cette circulaire intéressant l'industrie de la circonscription de la Chambre sera publiée dans le *Journal de Roubaix*.

Vote de la somme nécessaire pour mettre à la disposition : 1° de la Commission des écoles académiques, un certain nombre de médailles à distribuer au nom de la Chambre de Commerce de Roubaix, comme encouragements aux divers-cours publics qui concourent au développement de l'enseignement professionnel et artistique; 2° des directeurs des écoles des Frères et de l'école laïque du Trichon, quelques médailles ou prix-pour leurs cours de dessin industriel.

M. le Président communique à la Chambre un document qui lui a été envoyé de Bruxelles et qui est relatif au chemin de fer de Bruxelles à Roubaix par Audenarde.

Il en résulte que le tracé de cette ligne vient d'être adopté, et que dès maintenant sera établie; mais que la partie comprise entre Estaimpuis et Roubaix devra faire l'objet d'une convention internationale entre la Belgique et la France.

M. Delfosse est chargé de faire les démarches nécessaires à Paris et à Bruxelles pour obtenir ce résultat dans le plus bref délai possible, car cette ligne, se reliant, à Estaimpuis, à celle de Tourcoing, est destinée à nous amener, à frais réduits, les charbons des bassins de Charleroi et de Mons.

La Chambre remet aux soins de MM. Gustave Wattine et Henri Mathon, assistés du secrétaire, les réponses à faire au questionnaire dressé par les Commissions du Sénat et de la Chambre des députés sur le régime des chemins de fer.

M. le Président communique à la Chambre la délibération du Conseil municipal du 22 juin dernier et les autres documents que M. le Maire lui a adressés, relativement à la clôture par une grille du square de la Grand-Place, à frais communs entre la ville et la Chambre.

Un malentendu paraissant évident, puisque le projet s'élevait à 4,900 fr. ne comprend nullement la clôture de la Bourse, la Chambre, avant de s'engager pour moitié dans cette dépense, charge M. Funck de se renseigner exactement auprès de l'administration municipale.

Il est fait lecture d'une lettre de M. C. Radou, acceptant le prospectus d'un voyage commercial de circumnavigation dans les principaux ports de commerce d'Outre-Mer. — L'expédition quittera le Havre, dans le courant du mois de septembre prochain, et touchera successivement à Rio Janeiro, Montevideo, Cap de Bonne-Espérance, Ile Maurice, Melbourne, Batavia, Saigon, Manille, Hong-Kong, Yokohama, Lima, Valparaiso. — Acte est donné à M. le Président d'admettre ces documents au secrétariat de la Chambre (Bibliothèque publique) où les intéressés pourront prendre connaissance des conditions de ce voyage qui sera d'environ quinze mois.

Le Président, A. DELFOSSE.

### Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Les délégués de toutes les Chambres de commerce de la région du Nord ont décidé, on se le rappelle, dans leur séance de vendredi, de tenter de nouvelles démarches pour obtenir que le gouvernement proroge les traités existants.

Lundi prochain à midi, ils seront reçus par M. le Président du Conseil des ministres et MM. les ministres des affaires étrangères et du commerce, auxquels ils seront présentés par M. le Préfet du Nord.

Les délégués des Chambres de Lille, Roubaix, Tourcoing, sont MM. Henri

Bernard, Gustave Wattine et Charles Jonglez. Nous ne connaissons pas encore les noms des délégués de Dunkerque, Douai, Valenciennes, Amiens.

Les travaux du nouveau boulevard vers Tourcoing se poursuivent; mais on se demande si la ville de Roubaix ne va pas créer une place au débouché de ce boulevard, pour faire pendant à la grande place des Nonnes de Tourcoing ?

Son Eminence le cardinal Régnier vient d'adresser à Monseigneur Hautcoeur, recteur de l'Université catholique de Lille, la lettre suivante :

« Cambrai, le 4 juillet 1877. »

« Monseigneur, »

« Les généreux fidèles de notre province ecclésiastique de Cambrai, en applaudissant à l'établissement définitif et au fonctionnement légal de la Faculté de Médecine en notre Université catholique de Lille, comprennent la nécessité d'assurer l'avenir de cette grande œuvre. »

« Je suis informé qu'un don anonyme de cent mille francs est mis à ma disposition, pour la fondation d'une Chaire, qui portera le nom et sera placée sous le patronage de Saint-Vincent de Paul. Ce capital vous sera remis, par mon intermédiaire, le 19 de ce mois. »

« Je suis heureux, Monseigneur, de pouvoir vous donner l'assurance que plusieurs autres fondations du même genre se préparent et qu'on s'occupe d'en réunir les éléments pour un avenir plus ou moins prochain. »

« Recevez, Monseigneur, l'assurance de mon affectueux dévouement, »

† R.-FR. CARD RÉGNIER, »

Archevêque de Cambrai. »

M. Herbeaux, vicaire de Louches, est transféré à Bruay, église Saint-Adolphe (fosse Thiers).

M. Degrouon, vicaire de Taisnières-sur-Hon, est transféré à Louches.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, c'est demain dimanche, dans l'après-midi, qu'aura lieu la pose de la première pierre de l'église du Sacré-Cœur, à Tourcoing.

Cette cérémonie sera présidée par Mgr de Lydda.

Le cortège religieux auquel se joindront les diverses autorités de la ville, sortira de l'église St-Christophe à quatre heures et demie et se dirigera vers l'emplacement de la nouvelle église par les rues Notre-Dame, du Boquet, des Nonnes et la Place Verte.

Les habitants de ces rues ont été invités à décorer la façade de leurs maisons.

Après la bénédiction de la première pierre, Mgr de Lydda adressera une allocution à l'assistance.

Par décret du Président de la République, en date du 2 juillet 1877, notre concitoyen, M. Oscar Vercoûtère, ancien principal clerc de M<sup>e</sup> Tiberghien, huissier à Roubaix, a été nommé huissier à Paris, en remplacement de M<sup>e</sup> Penel, démissionnaire en sa faveur.

Un décret nommé juge suppléant au tribunal de première instance de Douai (Nord), M. Théry, suppléant du juge de paix du canton nord de la même ville, en remplacement de M. Hallo, qui a été nommé juge.

Les assises du département du Nord pour le troisième trimestre de 1876, s'ouvriront à Douai, le mercredi 1er août sous la présidence de M. Lemaire, conseiller à la Cour de Douai. MM. Hardouin et David, conseillers, siégeont comme assesseurs. M. Lefebvre du Prey, conseiller à la même cour, est désigné pour présider les assises du Pas-de-Calais, qui s'ouvriront à Saint-Omer, le 3 septembre prochain. MM. de Coussemaker, vice-président et Gobert, juge au tribunal de Saint-Omer, siégeront comme assesseurs.

On a retiré du canal de Roubaix, à Marcq, jeudi dernier, le cadavre du nommé Jules Lemay, âgé de 40 ans. Cet homme avait disparu depuis le 1<sup>er</sup> juillet. On attribue sa mort à un accident. Lemay était célibataire.

La Cour de Douai a consacré, mercredi 4 juillet, une très-longue audience à l'examen du procès concernant les grévistes de Neux. 22 mineurs avaient été condamnés par le Tribunal de Béthune. Ils avaient formé appel du jugement qui les avait frappés.

Le rapport a été présenté par M. Desticker, sur la plaidoirie de M<sup>e</sup> Hattu pour les vingt et un premiers inculpés et de M<sup>e</sup> Rossignol pour Brancard Constant, la Cour a rendu un arrêt par lequel elle a prononcé les peines suivantes :

Fassiaux réduit d'un an et un jour à 6 mois; Meulet, d'un an et un jour à 6 mois; Dantulhe, d'un an et un jour à 6 mois; Homarin, d'un an et un jour à 8 mois; Desusiel, de 18 mois à 15 mois; Delplanque, de 6 mois à 3

mois; Descamps, de 6 mois à 3 mois; Dherse, de 8 mois à 6 mois.

La femme, Adèle L..., arrêtée, il y a quelques jours, à Roubaix, pour outrages publics aux mœurs, a passé, hier, devant le tribunal correctionnel de Lille. Elle a été condamnée à 3 mois de prison et 16 francs d'amende.

Il y avait le 23 juin, un combat à l'épée dans un cabaret d'Hem. Dans la soirée on voulut danser. A défaut de violonneux on eut recours à E. Hautbar, qui se vante d'avoir été tambour-maitre dans un régiment. On le pria d'exécuter ce qu'on appelle la *Danse du ballet*. Après avoir fait quelques roulements les danseurs se rangent, puis la danse commence au son du tambour.

Tout marcha au gré des danseurs, mais il y avait là un autre *tapin*, L. Quint, qu'on considère comme le digne émule de Hautbar. Il aurait, paraît-il, souri et même levé un peu les épaules après l'exécution de Hautbar, qui s'en serait aperçu. Il dépose sa caisse et ses baguettes, s'avance sur Quint à qui il porte un formidable soufflet.

Quint ne voulant, dit-il, se battre qu'à coups de baguettes sur sa caisse se retire, mais il est saisi dans la rue. Ce n'est plus seulement Ed. Hautbar qui se rue sur lui, mais toute sa famille. Quint fut maltraité. Il paraît que les deux frères du *tapin* se sont surtout distingués en cette circonstance. Ils sont condamnés, le tambour à six jours de prison; Adèle Hautbar à six jours; Jules et Henri, à chacun un mois.

Deux mois et 300 fr. d'amende à Augustine Bouche, de Roubaix, incorrigible ivrognesse.

Un mois et 300 fr. d'amende à André Catteau, autre ivrogne de Roubaix.

Il y a des mauvais farceurs à Halluin. L'un des derniers dimanches, vers neuf heures du soir, le père Deleberghem, qui tient le cabaret sous l'enseigne : *Au Mont Halluin*, prenait du pétrole dans un cabinet noir : on ferma la porte. Il enfoua crier, on ne l'entendit pas; il enta la porte qui, en s'ouvrant, alla frapper une petite fille. Elle eut quatre dents cassées. Son père, J.-B. Destalleure, qui se trouvait dans l'estaminet, dit en regardant le nommé Liétard, qu'il fallait être bête pour faire de ces farces-là.

Liétard, batailleur de nature, se rua sur lui et lui mordit le ponce. On les sépara. L'étard se retira revint bientôt. Il se battit de nouveau avec Aug. Acquatte et H. Lesage. Il n'a pas eu à se féliciter de cette seconde scène.

Le tribunal règle ainsi ce compte : 25 fr. d'amende à Lesage; quinze jours de prison à J.-B. Destalleure et à Acquatte; huit jours à Liétard.

Un préposé de l'octroi de Tourcoing a failli, avant-hier matin, être victime de son courage.

Ayant aperçu deux individus qui s'éloignaient à travers champs portant un gros sac qui paraissait rempli, il crut que c'étaient des fraudeurs, et se lança à leur poursuite. Il les atteignit bientôt au bord du canal, et déclina sa qualité, il les somma de lui remettre le sac. Les deux drôles qui n'y tenaient guère refusèrent formellement, et le préposé ayant voulu s'en emparer de vive force, une lutte s'engagea. On comprendra qu'aux prises avec deux individus capables de tout pour ne pas abandonner leur conquête, la lutte était inégale; le préposé fut obligé de céder, et les deux malfaiteurs s'enfuirent avec le sac.

Ce sac ne contenait pas de fraude, mais bien des effets d'habillement que ces deux hommes venaient de voler dans une maison isolée de Wasquehal; une plainte portée par le propriétaire des vêtements révéla le fait. Jeudi matin la femme D... marchande de légumes, constata en rentrant du marché, que sa chambre avait été dévalisée, la garde-robe surtout; les voleurs avaient aussi enlevé un sac à la description duquel le préposé reconnut celui qu'il avait cru contenir de la fraude.

La voiture de M. Wilkin, pâtissier à Tourcoing, se trouvait dernièrement à Neuville. Dans un moment d'arrêt, un enfant de six ans, Jules Delbecq se glissa sous le véhicule, sans être vu et se cramponnant aux ressorts suivit la voiture qui se mit en marche.

Prévenu du danger que courait le jeune Delbecq, la personne qui conduisait, arrêta brusquement le cheval. Le gamin eut peur et voulut fuir, il se jeta de côté et tomba sous la roue qui lui broya le pied droit.

Jeu li matin, le sieur Charles Couvreur, domestique de ferme à Marcq-en-Barcel, a été contusionné rue de la Vignette, à Lille, par le brancard de son camion devant lequel il passait pendant la marche. Le médecin qui lui a donné les premiers soins a déclaré que sa blessure ne présentait aucune gravité.

A l'occasion du festival de Douai, le dimanche 8 juillet, les modifications suivantes seront apportées au service des trains de voyageurs au départ de Douai :

Entre Douai et Lille. — Train n° 21 (direct). Départ 8 h. 18 soir, fera arrêt à toutes les stations entre Douai et Lille. — Train n° 419 (supplémentaire). Départ 11 heures 50 soir, fera arrêt à toutes les stations entre Douai et Lille, où il correspondra avec le train n° 273 (supplémentaire) partant de Lille à 1 h. 50 du matin par Armentières.

Entre Douai et Somain. — Train n° 646 (supplémentaire). Départ 11 h. 35 soir fera arrêt à Montigny et Somain. — Le train 1972 (mixte). En correspondance à Somain avec le train n° 29 quittant Douai à 10 h. soir, s'arrêtera à Bouchain.

Les journaux de Lille rapportent que des procès-verbaux viennent d'être dressés à la charge de B. Decoq, maiguison à Roubaix et Ed. Breton de Lille, pour avoir, étant en état d'ivresse, insulté des sergents de ville; et contre un nommé L. Blesz, qui s'est permis d'arracher une affiche apposée par ordre judiciaire.

Jeudi, dans l'après-midi, le nommé J. D. de Treassin, s'est pendu dans son grenier, à la suite d'une discussion de famille. — Prévenus aussitôt, des voisins coupèrent la corde mais celle-ci était serrée si fortement autour du cou, qu'il fallut la scier. — Quand cette triste besogne fut terminée, l'asphyxie était complète.

J. D. donnait, depuis quelque temps, des signes d'aliénation mentale.

La ville de Roubaix et la société de Mollins et consorts

Suite voir le *Journal de Roubaix* d'hier

Extrait du registre des procès-verbaux du Conseil municipal.

M. GODFRAY : Vous avez modifié les plans; nous avions tous reconnu la nécessité de ne plus construire que des écoles pour 400 élèves; en diminuant le nombre de places, vous avez diminué le prix de revient, et vous avez pu faire ainsi facilement des économies.

M. DAUBET : Vous trouvez que c'est trop cher quand on vous offre, au prix de 76,000 frs. des écoles avec logement pour les instituteurs ?

M. LECLERCQ-MULLIER : Nous ne trouvons pas le prix exagéré; ce que nous demandons, c'est la qualité, les dimensions à garder, la profondeur et la capacité des citernes, ainsi que les fondations des bâtiments.

M. DAUBET : Comment se fait-il que vous n'avez pas fait cette observation, il y a quelques semaines ?

M. LECLERCQ-MULLIER : Nous l'avons faite à la Commission des Ecoles.

M. DAUBET : Vous prétendez qu'on peut obtenir des conditions meilleures; il manque encore à l'école et à l'asile; il y a des propositions à produire, faites les faire.

Quant à nous, nous acceptons la responsabilité de notre projet, et l'opinion nous juge.

M. P. ERNOULT : Je me suis présenté, il y a 8 jours, pour combattre le rapport, et je n'ai pu le voir qu'aujourd'hui.

M. A. MOTTE : Je demande la parole.

M. LE MAIRE : M. Motte à la parole.

M. A. MOTTE : Je rappellerai ce que j'ai dit hier; je remercie l'Administration d'avoir pensé à faire établir des écoles; il y a un besoin réel et urgent. J'ai vu quelques entrepreneurs; on m'a dit que, si on leur donnait le temps de réaliser des capitaux, ils feraient des propositions à la Ville.

Dans le projet qui nous est soumis et qui s'élève à environ 78,000 frs. rien n'indique que nous aurons en matériaux la représentation de cette somme; il faudrait donc un devis calculé et raisonné sur les tubes de maçonnerie qui seront employés, ainsi que sur les autres matériaux. Je voterai le projet si l'on me donne la preuve de l'emploi de ces 78,000 frs.

M. LE MAIRE : La preuve en sera donnée à 25,000 f. près, sauf l'intérêt à 5 1/2 pour le loyer.

M. A. MOTTE donne lecture d'une lettre de M. Picavet, entrepreneur.

M. LE MAIRE : M. Moïse Rogier n'est pour rien dans cette affaire.

M. A. MOTTE : Je lis ce que contient la lettre. Je n'entends nullement attaquer mes collègues comme entrepreneurs, mais je me demande qu'ils soient ou non mêlés dans une combinaison quelconque. Je reconnais que le moyen proposé est le seul pratique pour arriver à avoir des écoles bien vite. Je remercie même l'Administration d'avoir pris cette initiative; seulement, si l'avis est contraire au projet plus tôt, je me serais préoccupé de fonder une société ad hoc, et je serais arrivé avec un devis raisonné et un dossier complet.

M. LE MAIRE : L'appel de M. Motte a porté ses fruits. Nous avons reçu dans la journée des propositions de certains entrepreneurs. Comme l'a dit M. Daubet, il nous manque encore 4 écoles et 10 asiles, et rien n'empêchera ceux-ci de présenter leurs conditions.

M. P. SCRÉPEL : Pourquoi ne pas faire suite de suite ce qu'on désire pour l'avenir ? Je ne comprends pas comment l'Administration, avec ses antécédents d'économies, refuse de mettre la proposition au concours. Je demande si oui ou non, elle a pris d'engagement.

M. DAUBET : L'insistance qu'on met à vouloir faire avorter la proposition, m'engage à demander le vote immédiat.

M. P. SCRÉPEL : Nous qui sommes des Roubaixiens et qui avons à cœur de défendre les intérêts de cette ville, nous protestons contre cette manière de faire.

M. LE MAIRE : Il n'y a que 12,000 Roubaixiens sur 83,000 habitants.

M. P. SCRÉPEL : Les entrepreneurs ne manquent pas; en nous demandant 3 jours pour établir un concours, vous mettez dans votre cahier de charges qu'il faut que les écoles soient livrées en septembre, et vous obtenez, j'en suis convaincu, un résultat favorable. D'un autre côté, vous avez un projet discuté, étudié, tant et tant que celui qui nous est proposé est très vague.

M. LE MAIRE : Le projet n'est pas vague, il a été étudié de près; le directeur des travaux a donné son avis ainsi que l'inspecteur primaire.

M. P. SCRÉPEL : Pour prouver ce que j'ai avancé, je remarque dans le cahier de charges de la société qu'on emploiera du sapin rouge de Riga. Mais il y a trois espèces de sapin; lequel des trois sera celui choisie ? Je m'avisais pas une par une les conditions, mais il me semble qu'une question aussi grave méritait la production d'un devis détaillé et raisonné.

M. LECLERCQ-MULLIER : M. P. Richard disait

que l'école de l'épée est parfaitement établie, et qu'on devrait prendre ce plan comme type; que s'il fallait 80,000 francs pour une école semblable, il les voterait. Du type préféré à celui choisi, il me semble qu'il y a une grande différence, du moins dans la solidité et la qualité des matériaux employés.

M. DAUBET : Le Directeur des travaux municipaux a reconnu que le projet présenté par la société est bien établi, et qu'en ce qui le concerne, il ne se chargerait pas de le faire exécuter; mais aussi, mais aussi, on n'en a rien dit.

M. LECLERCQ-MULLIER : Le Directeur des travaux est votre employé.

M. DAUBET : Dites donc plutôt le vôtre.

M. P. RICHARD : Il y a 8 ou 6 semaines que M. Leclercq a eu connaissance du projet; je suis fort surpris qu'il n'en ait point fait part à ses collègues. S'il leur avait dit, faisons aussi présenter des propositions pour l'établissement d'écoles d'après le type de l'épée et engageons les entrepreneurs de la Ville à dresser des projets et cahiers de charges, situation plus avantageuse, du moins pareille à ceux de la Société De Mollins. De plus, pourquoi M. Leclercq n'a-t-il pas fait ses observations sur les défauts que présente ce dernier projet relativement à la solidité des constructions ?

M. LECLERCQ-MULLIER : — Je ne pourrais répondre à M. P. Richard que ce que j'ai déjà répondu à M. Barbotin et à M. Daubet.

Toutes les observations ont été faites par moi et discutées point par point. M. Daubet vous l'a dit; c'est à moi de demander qu'on étudie les changements ayant pour but de consolider l'édifice.

M. DAUBET : On en a tenu compte de vos observations.

M. LECLERCQ : Pas de toutes; on a demandé des matériaux au lieu de battons.

M. P. ERNOULT : Je demandais à M. Leclercq si nous avions marché sur des matériaux ou bien sur des battons à l'école de St-Ange ?

M. LECLERCQ-MULLIER : Nous avons marché sur des matériaux. J'en suis certain.

M. P. ERNOULT : S'il n'y a pas d'options pressées, on pourrait remettre la question à 8 jours.

M. JUMORTIER : Les entrepreneurs qui ont écrit aujourd'hui, ont-ils donné les mêmes garanties que la société ?

M. LE MAIRE : Nous acceptons la responsabilité de la proposition qui est faite au Conseil; il n'y a rien de plus à dire. Les dépenses, lequel ne saurait nous empêcher de doter la ville d'écoles dont le besoin est des plus impérieux.

M. DAUBET : Je rappellerai à M. Leclercq ce qu'il m'a dit, lorsqu'il a été question de M. Isaac Holden, hier soir, vers 5 heures 1/2 dans la rue; il m'a affirmé que, si les propositions étaient faites par M. Isaac Holden, il les accepterait et accepterait avec reconnaissance. Cela changerait-il les battons en matériaux ?

M. LECLERCQ-MULLIER : Oui, monsieur, parce que c'était M. Isaac Holden, il n'en ferait pas une spéculation, et que je serais absolument assuré qu'il tiendrait à livrer à la ville de belles et bonnes écoles.

M. P. ERNOULT : Quelle que soit la décision qui sera prise par le Conseil, je demanderais qu'il soit substitué des battons au lieu de battons sur une portée de 4 mètres; afin que les écoles soient établies de façon à en garantir la solidité.

M. LE MAIRE : L'inspecteur primaire a vu le projet et l'a adopté.

M. ALEXANDRE SELLIER : L'inspecteur primaire demande l'agencement, mais il n'a pu se prononcer sur la question de solidité.

M. SCRÉPEL-ROUSSEL : Ne serait-il pas prudent d'attendre 8 jours ? On trouverait certainement que, pour un projet aussi important, on n'aurait pas pu se prononcer public.

M. LE MAIRE : Je vais consulter le conseil sur les conclusions du rapport.

M. SELLIER : Je demande que la question du concours soit mise aux voix; j'en fais l'objet d'un amendement.

M. LE MAIRE : Je propose au Conseil de voter sur la demande de M. Sellier.

Le Conseil a adopté le vote.

14 voix pour et 17 contre.

L'amendement de M. Bouteau est rejeté.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions du rapport de la Commission des Ecoles.

M. P. SCRÉPEL : Il peut se trouver des conseillers qui ont voté pour le concours, et qui voteront aussi pour la combinaison. Je demande que le vote soit nominal.

M. LE MAIRE : Le vote est terminé, il n'y a donc pas lieu de donner suite à cette proposition.

M. LE Rapporteur est prié de vouloir bien relire les conclusions du rapport ainsi que l'avis de la Commission des finances.

M. P. RICHARD relit les conclusions.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de ces deux rapports.

Le Conseil les adopte.

M. LECLERCQ-MULLIER : Je tiens à expliquer mon vote. Je veux des écoles et j'approuve l'idée de louer les bâtiments construits exprès pour en servir. En votant contre les conclusions du rapport, j'ai voulu repousser le favoritisme qui rejette les concours au profit de deux spéculateurs.

M. SELLIER : Nous nous associons aux paroles de monsieur Leclercq, nous voulons tous des écoles. Tous les membres ont voté contre (oui ... oui).

M. LE MAIRE : Je demande au Conseil de vouloir bien émettre le vote sur le chapitre de la direction à donner aux nouvelles écoles. Ces écoles seront dispos